

Sur motion de l'Honorable M. *Vankoughnet*, secondé par l'Honorable M. *Knowlton*, il a été

Ordonné, que la Chambre prenne en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur Général, mardi prochain.

Sur motion de l'Honorable M. *Vankoughnet*, secondé par l'Honorable M. *Knowlton*, il a été

Ordonné, que deux cent cinquante copies du discours de Son Excellence le Gouverneur Général, soient imprimées dans les deux langues, pour l'usage des membres.

Sur motion de l'Honorable M. *Vankoughnet*, secondé par l'Honorable M. *Knowlton*, il a été

Ordonné, que tous les membres présents ce jour composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre, quand et comme il le jugera à propos.

L'honorable Orateur a informé la Chambre qu'il avait été reçu des rapports du greffier de la couronne en chancellerie, au sujet des membres élus au Conseil Législatif, en vertu des dispositions de l'acte intitulé : " Acte pour changer la constitution du Conseil Législatif et le rendre électif."

Le greffier en a alors donné lecture comme suit :

PROVINCE DU CANADA, }
SAVOIR :

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un writ d'élection, en date du huit de mai dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur Général et adressé à l'officier rapporteur du collège électoral de *Saurel*, *Pierre R. Chevalier*, écuyer, officier-rapporteur nommé pour le collège électoral de *Saurel* pour l'élection d'un membre pour représenter le dit collège électoral de *Saurel*, qui ne l'était pas alors dans le Conseil Législatif de cette province.

Jean Baptiste Guévremont, écuyer, a été rapporté comme étant dûment élu en conséquence, tel qu'il appert par le rapport du dit writ d'élection, en date du dix-huitième jour de juin courant, lequel est maintenant déposé dans les archives de ce bureau.

Bureau du greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec, 30 juin, 1860.

L. R. FORTIER,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

JOHN FENNINGS TAYLOR, Ecuyer,
Greffier du Conseil Législatif,
Québec.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE,
Québec, 9 Octobre, 1860.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre ordre m'enjoignant d'émettre un nouveau writ pour l'élection d'un membre pour représenter dans le Conseil Législatif le collège électoral de *Western*, en remplacement de l'hon. *John Prince*, qui depuis son élection a accepté la charge de juge du district judiciaire provisoire d'*Algoma*.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

L. R. FORTIER,
G. C. C.

A l'Honorable
Sir N. F. BELLEAU,
Orateur du Conseil Législatif,
Québec.